

Market Kennedy de Nîmes : lettre à la direction, par Jean-Paul Saint-Marc

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 12 mars 2014



Mon mail pour l'affaire citée en référence dans le lien en fin de lettre :

A l'attention des responsables de la relation clients.

Mesdames, Messieurs ;

Surpris d'apprendre qu'au Market Kennedy (ce qui doublement est une référence étrangère) de Nîmes une dame âgée s'est vue refuser l'aide d'un employé pour obtenir une bouteille de vin.

Le motif avancé par une caissière à la pauvre dame « il ne peut pas à cause de sa religion » démontre la notoriété de la référence religieuse de l'employé en question alors que celle-ci est du domaine de l'intime, à la rigueur du discret pour ne gêner personne.

Sans entrer dans la discussion sur un sujet religieux, j'attire votre attention sur le fait qu'un super-marché est un lieu soumis de par la loi de 1905 à la neutralité de l'espace public. En refusant de toucher une bouteille mettant ainsi en évidence publiquement sa religion face à une cliente, qui plus

est en difficulté, votre employé enfreint la loi de 1905 et pratique une discrimination de nature religieuse à l'encontre de la cliente qui de plus est handicapée par son âge.

J'attire aussi votre attention que votre employé a un comportement privilégiant la loi religieuse sur la loi de la République, que la loi religieuse suppose d'autres contradictions. Votre acceptation s'il y a, ouvre à toutes les dérives, à tous les excès, ce dont vous pouvez avoir à répondre...

Pour référence :

<http://resistancerepublicaine.com/2014/market-kennedy-de-nimes-lemploye-refuse-daider-une-dame-agee-a-cause-de-sa-religion/>